PAPI complet Cagne-Malvan

Date Labellisation : 09/10/2013 Durée (période) : 2015 - 2020

1 – Bassin versant concerné

Bassin versant de la Cagne et du Malvan

2 – Organisation de la maîtrise d'ouvrage du PAPI



→ Maître d'ouvrage pilote : SMIAGE Maralpin en remplacement depuis 2018 du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Cagne

→ Statut juridique : Établissement Public Territorial de Bassin

→ Adresse: 147, boulevard du Mercantour – CS 23 182 – 06204 Nice cedex 3

3 – Montant total du projet : 16 762 000 €

Financeurs principaux:

→ Collectivités maître d'ouvrage : 6 173 700 €

→ État : 6 909 800 € (dont 190 800 € sur le BOP 181 et 6 719 000 € au titre du FPRNM)





Autres cofinancements:

→ Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 250 000 €

→ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1 819 500 €

→ Département des Alpes-Maritimes : 1 539 000 €

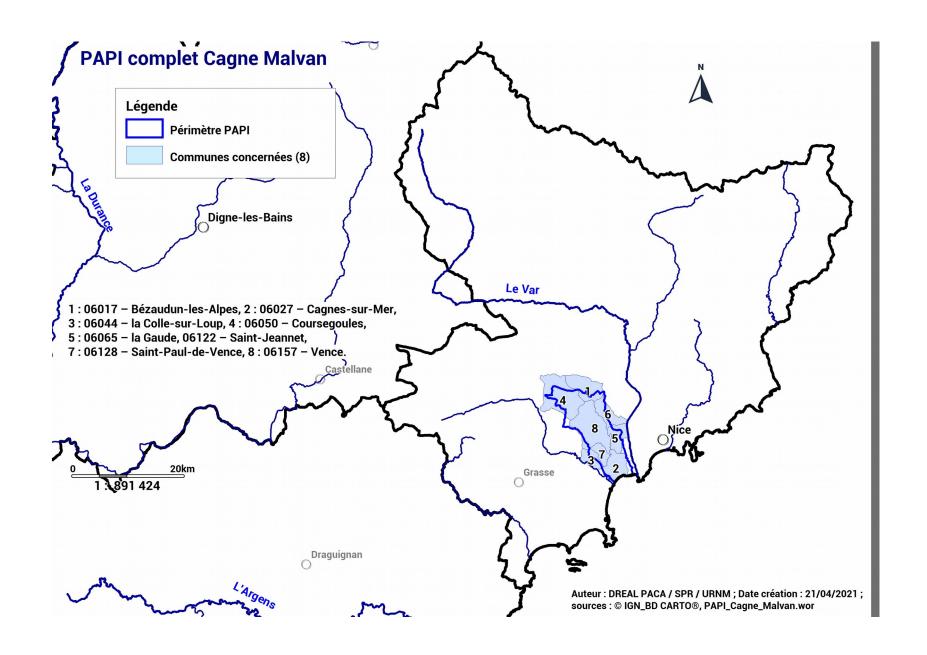
→ Autres collectivités : 70 000 €





4 – Périmètre du programme d'actions

Le périmètre du programme d'actions s'étend sur 1 département (Alpes-Maritimes), sur une région (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et concerne 8 communes pour 91 175 habitants.



→ Liste des communes

```
1: 06017 - Bézaudun-les-Alpes, 2: 06027 - Cagnes-sur-Mer, 3: 06044 - la Colle-sur-Loup, 4: 06050 - Coursegoules, 5: 06065 - la Gaude, 06122 - Saint-Jeannet, 7: 06128 - Saint-Paul-de-Vence, 8: 06157 - Vence.
```

5 – Stratégie du PAPI

Les priorités de la stratégie du PAPI allient résilience des populations et restauration du patrimoine naturel.

Le PAPI vise donc à :

- → réduire les inondations dommageables ;
- → apprendre à vivre avec les risques résiduels ;
- → entretenir les rivières.

Ces 3 objectifs prennent en compte l'axe « prévenir le risque inondation en respectant les rivière » du contrat de rivière.

⇒ Pour en savoir plus : https://www.smiage.fr/prevention-inondations/